

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 15 mars 2021
à la grande-salle de Palézieux-Village**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutatrices : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Fabrice Chollet, ouvre la séance du Conseil Communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N°01/2021
Demande de crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'adduction pour la réalisation d'un bouclage à Clos Corboz à Oron-la-Ville
6. PREAVIS MUNICIPAL N°02/2021
Demandes de crédit de CHF 65'000.- TTC pour une étude concernant les mesures à prendre au sujet des métabolites du chlorothalonil dans l'eau et de CHF 180'000.- TTC pour la mise en œuvre d'un forage d'exploitation des ressources en eaux souterraines au Bois de Mont à Oron-la-Ville
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2021
Demande de crédit complémentaire de CHF 390'000.- TTC pour la rénovation des anciens locaux du SDIS pour la voirie à Oron-la-Ville
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2021
Demande de crédit de CHF 357'000.- TTC pour le remplacement et l'acquisition de véhicules pour les Service de la voirie et des bâtiments
9. Divers et propositions individuelles.

Appel

- 54 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.
- **Le Président du Conseil** : Ces derniers jours, j'ai été contacté par plusieurs membres du Conseil pour le dépôt de postulats et de d'interpellations.

Si vous voulez être certains que votre intervention soit portée à l'ordre du jour d'une séance du Conseil, il faut idéalement m'informer et déposer votre texte 2 semaines avant le Conseil. Notamment en ce qui concerne le postulat, la motion ou le projet rédigé. Cela permettra au bureau d'examiner la recevabilité (conformément à l'art. 72 al. 1 du règlement du Conseil), de porter l'objet à l'ordre du jour et de fournir le texte aux membres.

Je précise également que malgré que la loi sur les communes et notre règlement précisent que la proposition est développée séance tenante ou dans la prochaine séance, aucun n'indique sous quelles conditions l'intervention peut être développée immédiatement.

La procédure de traitement d'un postulat diffère de celle d'une interpellation.

Dans le cadre d'un postulat, c'est notamment l'examen de la recevabilité par le bureau, comme dit précédemment, et le fait que c'est le Conseil qui statue sur la proposition. Ces deux éléments rendent difficiles la prise en considération immédiate si le postulat est déposé durant la séance du Conseil. En effet, cela voudrait dire qu'il faut interrompre la séance et réunir le bureau pour qu'il puisse se prononcer sur la recevabilité. Et ça veut aussi dire que les membres du Conseil devront statuer sans avoir pu prendre connaissance de la teneur du postulat et avoir pu s'y préparer, notamment au sein des groupes politiques.

C'est pourquoi les postulats qui ne respecteront pas le délai de 2 semaines ne pourront être porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil. C'est d'ailleurs comme ceci qu'ont été traités les postulats/motions déposés jusqu'à présent.

Le traitement d'une interpellation est différent. L'interpellation est une intervention plus simple et qui ne nécessite pas d'examen de la recevabilité par le bureau, ni de vote du Conseil sur sa prise en considération. De ce fait, elle peut être développée immédiatement, moyennant une motion d'ordre pour modifier l'ordre du jour de la séance.

- **Mme Monique Ryf** indique qu'elle a deux interpellations à mettre à l'ordre du jour, ces dernières ont été faites tardivement. Elle demande une modification de l'ordre du jour pour rajouter les interpellations suivantes :

Interpellation « Rappel des droits politiques – Informations à la Population »

Interpellation « Avenir de la gare de Palézieux »

- **Le Président du Conseil** a pris note, il ouvre la discussion et constate que la parole n'est pas demandée. Il rappelle qu'il faut faire une motion d'ordre qui doit être appuyée par 5 membres au moins. Il constate que c'est largement le cas.

La modification de l'ordre du jour est apportée de la manière suivante :

8.1 INTERPELLATION MME MONIQUE RYF I

« Rappel des droits politiques – information à la population »

8.2 INTERPELLATION MME MONIQUE RYF II

« Avenir de la Gare de Palézieux »

PV du 7 décembre 2020

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune demande n'est formulée, le PV sera archivé tel que présenté, avec remerciements à son auteure.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que les votations du 7 mars dernier se sont très bien déroulées. Les résultats ont été transmis vers 11h30 au canton.
- Futures élections communales : les dates sont indiquées sur le site internet de la commune. Notamment les élections au conseil communal et le premier tour pour la Municipalité. Les élections pour le Conseil communal et la Municipalité auront lieu le 26 septembre 2021. Le dépôt des listes aura lieu du 2 au 9 août 2021 à midi.
- Démission de Mme Patricia Schneider-Beroud.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse.
- Taxes déchets : La Municipalité a décidé d'augmenter la taxe des déchets ménagers de 0.5 ct/kg, à partir du 1^{er} avril 2021 et de taxer les déchets plastiques agricoles à 0.30ct/kg. Ceci afin d'équilibrer les comptes.
- Nomination de M. Olivier Burnat, comme nouveau greffe municipal, en remplacement de M. Jean-Daniel Graz qui a fait valoir son droit à la retraite, avec effet au 31 août 2021. Mme Géraldine Donzallaz a été nommée responsable du BTO. Monsieur Gil Pinto, a été engagé au secteur des constructions et Monsieur Richard Petraitis, au secteur du Service Industriel.
- Tribunal Fédéral : ce dernier a donné raison à la Commune pour valider le permis de construire pour le projet de construction « Au Tyle » à Ecoteaux, la Municipalité va pouvoir procéder à la vente du terrain.
- Le Conseil communal prévu le 10 mai prochain, n'aura certainement pas lieu, faute de préavis.

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2021

Demande de crédit d'investissement de CHF 260'000.- TTC pour le remplacement d'une conduite d'adduction pour la réalisation d'un bouclage à Clos Corboz à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Florian Meyer**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Monique Ryf** revient sur le rapport de la commission ad hoc, il est indiqué « un bouclage complet qui fait le tour du quartier par le nord et qui relie la conduite existante du Chemin de la Poya, il offre la possibilité d'alimenter le quartier d'un côté ou de l'autre en cas de problème » et la COFIN fait part de la délivrance d'un permis de construire pour faire ces travaux. Elle demande si ces étapes sont nécessaires.
- **M. Christian Bays, Municipal**, répond que le bouclage du quartier n'est actuellement pas fait. Avec ce projet de bouclage, il y a des avantages car lorsque les travaux commenceront il faudra déplacer un collecteur entre les deux zones. Si tout va bien le débranchement du collecteur du réservoir d'Oron (vers les anciens abattoirs) sera effectué au mois d'avril afin de mettre en fonction celui du Clos Corboz. Il faudra encore voir si l'ancienne conduite sera encore utilisée.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 01/2021 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2021

Demandes de crédit de CHF 65'000.- TTC pour une étude concernant les mesures à prendre au sujet des métabolites du chlorothalonil dans l'eau et de CHF 180'000.- TTC pour la mise en œuvre d'un forage d'exploitation des ressources en eaux souterraines au Bois de Mont à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Daniel Demiéville**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Pascal Dufey** demande si l'eau au Bois de Mont est exploitable et s'il est donc nécessaire de construire un réservoir comme à Chesalles.
- **M. Christian Bays, Municipal**, répond que la source au Bois de Mont est saine, le but est de mélanger les eaux des Bures et de la Longive, mais il faut trouver un endroit pour mélanger les eaux. L'étude demandée devra aussi nous dire si nous devons faire un réservoir.
- **M. Florian Meyer**, donne lecture de son intervention :

« Je ne remets pas en question les 2 préavis d'études présentés (celui lié aux métabolites du chlorothalonil et celui lié à la recherche de ressources en eaux souterraines au Bois de Mont).

Je souhaiterais cependant quelques explications pour une meilleure compréhension sur le déroulement des études et du point de vue administratif.

Il est mentionné dans le préavis que la 1^{ère} étude va, en phase SIA 31, identifier les tracés des nouvelles conduites d'adduction et les besoins liés au remplacement du réseau existant. L'ouvrage de rassemblement et de traitement sera également pré-dimensionné. A la fin, une variante optimale du point de vue investissement / efficacité du réseau pourra être présentée pour validation. Le rapport de la commission ad hoc résume le travail ainsi : l'étude va définir comment procéder pour mélanger les eaux des différentes sources ainsi que le coût d'un tel projet. Pour pouvoir faire cette 1^{ère} étude, il me paraît donc nécessaire de connaître ces différentes sources à disposition et donc de connaître les résultats de la 2^{ème} étude au Bois de Mont.

Question 1 : Dans quel ordre ces 2 études vont-elles être menées et comment les 2 bureaux mandataires, qui sont différents, vont-ils se coordonner pour qu'ils puissent bien faire leur travail avec les données de base nécessaires ?

Question 2 : Quelle procédure relative à la Loi sur les marchés publics a été utilisée par la Municipalité pour le 2^{ème} crédit d'étude (180'000 CHF TTC) ?

Question 3 : S'il s'agit d'une procédure sur invitation, pourquoi 2 entreprises ont été approchées et pas 3 ? »

- **M. Christian Bays, Municipal**, répond qu'à ce jour, au site du Bois de Mont, le forage a été effectué et l'étude hydrogéologique également. Selon l'étude, il y a un débit de 500 l/minute. La nappe du Bois du Mont est différente de la Longive. Le montant général se monte à CHF 180'000.- pour Impact Concept (prestations et ingénieurs). Le bureau Impact Concept a été invité comme il avait déjà réalisé la première partie. Une entreprise sollicitée a décliné l'offre et une autre n'était pas suffisamment équipée pour effectuer des forages.

M. Bays constate que les quantités d'eaux du Bois de Mont, de la Longive et des Bures sont connues. Le travail du bureau d'étude en cours est de savoir pour le charbon actif. Selon le chimiste cantonal, nous avons un délai de 2 ans pour avoir une eau de qualité et conforme. Si pas d'étude, il faudra couper les sources des Bures et de la Longive.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 02/2021 est accepté à l'unanimité

PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2021 Demande de crédit complémentaire de CHF 390'000.- TTC pour la rénovation des anciens locaux du SDIS pour la voirie à Oron-la-Ville
--

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Pierre-Vincent Baechler**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Laurence Bellon** demande de qui était composée l'équipe qui a fait ce projet ? Et ce que les employés auront de plus dans leur quotidien ? Et si les salles seront disponibles pour des réunions privées ?

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, informe que la grande salle située sous le toit pourrait servir pour les séances du Conseil communal. Les exigences ECA ont changé entre l'étude et la construction, il a fallu revoir certaines choses. Il y avait deux salles à la base. La salle va rester tout le temps équipée pour des séances SDIS. La priorité sera donnée au SDIS, car le bâtiment est loué et subventionné par l'ECA. La discussion est possible pour accueillir le Conseil communal et définir d'un prix de location, de plus l'accès est plus pratique et il y a des places de parc contrairement à Ecoteaux. Le groupe travail était constitué par des collaborateurs de la commune et des pompiers, l'équipe est restée la même depuis le début.

Le local de la voirie a été construit en 2009, les locaux ne sont plus adaptés car il y a plusieurs services sous le même toit maintenant. Il faut un plus grand vestiaire avec suffisamment d'armoires pour sécher les habits, il faut aussi avoir des douches et une séparation des vestiaires.

- **M. Florian Meyer** remercie M. Modoux, mais ce préavis suscite plusieurs interrogations. Il donne lecture de son intervention :

« Bref rappel : En 2019, un préavis (07/2019) est déposé par la Municipalité, sans aucune contrainte d'urgence, établi en bonne et due forme. Sur cette base, le Conseil communal l'accepte. Le crédit d'investissement demandé (5 millions tout de même) a pour but de construire une nouvelle caserne de pompiers et de transformer l'ancienne caserne en faveur de la voirie. 546'000 CHF TTC (ou 557'000 CHF TTC selon la Commission des finances), soit plus un demi-million, sont prévus pour cette transformation, avec toute une série de plans d'architecte à l'appui. Aujourd'hui, un préavis de 390'000 CHF TTC nous est présenté pour modifier cette transformation. 390'000 CHF TTC, c'est une augmentation de 70% de la valeur initiale !

Bien évidemment, je suis favorable à l'idée de regrouper tous les employés de la voirie sous le même toit et de leur offrir des conditions de travail adéquates, cependant, alors qu'on va au-delà de finances publiques difficiles, je m'interroge sur les points suivants :

Est-ce que l'architecte a participé à cette nouvelle étude de transformation ?

Pourquoi cette transformation n'avait-elle pas été identifiée avant, lors du dépôt du préavis 07/2019, dans lequel un ½ million de francs était déjà consacré à cette transformation ?

Est-ce que les besoins de modification présentés ce jour sont vraiment justifiés pour le travail de la voirie (indépendamment des salles que pourrait utiliser les commissions ad hoc du Conseil communal) ?

Comment est-ce que cela péjore le projet si ce crédit est refusé ? Est-ce que la voirie ne peut pas fonctionner avec un ½ million de francs déjà octroyé pour améliorer la situation actuelle ?

Il y a une pesée d'intérêts à faire. La question est vraiment de savoir si la commune d'Oron peut se permettre une telle dépense ».

- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, comprend bien M. Meyer. L'équipe de travail a été constituée avec l'architecte. Le local de carburant actuel n'est plus aux normes mais il est nécessaire et utile. Le service industriel est en plein développement et les chefs de service ont un bureau pour deux. Le réfectoire est utilisé comme salle de réunion, ce qui n'est pas pratique, lors des pauses des employés par exemple. Il faut plus de confort dans les vestiaires et rajouter du mobilier. L'extérieur du bâtiment est à refaire aussi, avec une réfection totale de l'enrobé, pour faire un ensemble propre et fonctionnel. Il rappelle que 10 employés sont actifs dans ce bâtiment. Le projet a été revu, mais sera bien conçu.
- **M. Thierrey Ménetrey, Municipal**, relève un autre point important : avant il n'y avait qu'une personne qui faisait chef de la voirie/fontainier, maintenant ils sont deux. Donc 2 bureaux, c'est la moindre des choses, il faut travailler dans des conditions agréables. Un projet c'est vivant, il évolue. De plus, nous allons accueillir une nouvelle commune, donc plus de travail pour la voirie. Gouverner, c'est prévoir.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, revient sur la mixité et précise qu'il y a déjà des femmes chez les pompiers mais pas encore à la voirie. Le projet a été adapté sur 3 ans et a bien sûr évolué. Il encourage les membres du Conseil à accepter ce préavis.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2021

Demande de crédit de CHF 357'000.- TTC pour le remplacement et l'acquisition de véhicules pour les Service de la voirie et des bâtiments

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Hervé Hassler**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Demiéville** est satisfait de ce préavis, c'est du bon matériel, mais trouve que l'épareuse est un investissement important. Il faudra la rentabiliser et demande si d'autres travaux sont prévus pour la rentabiliser.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, constate que comme relevé dans le rapport de la COFIN, le rendement financier est une autre question. L'amortissement est prévu sur 15 ans. Les demandes pour faucher à certains endroits, n'ont rien à voir avec les saisons. Lorsque la commune fait appel à l'épareuse, il y a des délais, car tout le monde l'utilise en même temps. La voirie va gagner en autonomie. Actuellement, la commune sollicite deux entreprises pour faire ces travaux, mais les machines ne correspondent pas forcément aux besoins, et il y a parfois des réclamations. L'épareuse prévue dans ce préavis aura un disque afin de faire une taille propre.
- **M. Eric Ramseyer** demande si les 2 entreprises ont été averties que la commune voulait acheter une épareuse.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'elles ont été informées du projet.
- **M. Florian Meyer**, donne lecture de son intervention :

« La question de fond sur ce préavis est la même que celle du préavis précédent (04/2021). Bien évidemment, je suis favorable à l'idée de fournir à nos employés communaux les meilleurs outils de travail. Il n'y a pas de discussion à ce sujet. La question est plutôt de savoir si nous avons les moyens de nous offrir de tels outils. Cela a été dit : l'achat du tracteur pour un montant de 216'000.- TTC coûtera plus cher à la collectivité en frais d'exploitation que la sous-traitance actuelle de cette tâche, et cela supprimera du travail à des entreprises locales. Je m'inquiète de nos finances communales et je souhaiterais rendre attentif mes collègues sur le point suivant : si on cumule les 3 crédits d'investissement présentés ce soir, cela représente 1 mio CHF d'investissement. Si on rajoute à cela les 2 crédits d'étude, nous sommes à environ 1.25 mios CHF rien que pour ce soir. Je souhaiterais rappeler que le plan des dépenses d'investissement présenté par la Municipalité dans le cadre du budget 2021 prévoit plus de 33 mios d'investissement (année exceptionnelle avec le nouveau collège pour 25 mios), dont 1 mio pour des investissements divers. Ce plan n'est pas contraignant. La Municipalité peut très bien engager des investissements supplémentaires mais il est inquiétant de voir que le montant imaginé pour toute l'année 2021 est déjà dépassé aujourd'hui, en mars. Que ferons-nous si une dépense non prévue est nécessaire durant le reste de l'année ? »
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, constate qu'il y a beaucoup de dépenses d'un coup. Le crédit demandé est d'un million avec un amortissement de CHF 100'000.-/année. Il y a plusieurs pannes de véhicules donc la Municipalité a choisi de faire un achat en bloc. Certains véhicules datent d'avant la fusion. Le tracteur est utilisé différemment. Le Land-Rover aurait peut-être dû être

changé il y a deux ans, nous avons peut-être trop attendu. Le tracteur acheté avec la tondeuse est utilisé en zone urbaine, il faut être réactif et ne pas causer d'accident.

- **M. Philippe Modoux, Syndic** est conscient des investissements, le PDEE a un compte affecté mais il est auto-financé avec le prix de l'eau. Le plafond d'endettement se monte à 90 millions. Certain frais sont imprévus. Les comptes 2020 sont en train d'être bouclés sur une bonne note.
- **M. Eric Martin** est convaincu par l'achat de cette épareuse électrique. Il demande à la Municipalité de faire attention, car le système est récent et nous n'avons pas assez de recul. Il ne faut pas servir de cobaye.
- **M. Sébastien Massard** demande si c'est possible d'avoir des synergies entre communes pour l'épareuse ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, constate que M. Massard est agriculteur et qu'il doit savoir que quand on veut une machine à certaines périodes, elle est déjà prise. Nous avons fusionné, il n'y a pas beaucoup de communes autour de nous qui ont une épareuse. Il n'a pas fait de sondage mais se dit pas convaincu d'une collaboration avec des autres communes.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 05/2021 est accepté par 46 oui et 7 abstentions.

INTERPELLATION DE MME MONIQUE RYF I **Rappel des droits politiques – Information à la population**

- **Le Président du Conseil** donne la définition d'une interpellation. Il constate qu'elle est soutenue par au moins 5 membres et passe la parole à Mme Monique Ryf.
- **Mme Monique Ryf**, donne lecture de son interpellation.
- **Le Président du Conseil** remercie Mme Ryf et ouvre la discussion, il constate que la parole n'est pas demandée
- **Le Président du Conseil** passe la parole à la Municipalité
- **M. Philippe Modoux, Syndic** a pris note de cette interpellation, et indique qu'il faudra voir l'évolution des mesures sanitaires. La commune fait déjà partie du programme « Easy-Vote », pour les jeunes. La Municipalité doit en discuter, la réponse sera communiquée par écrit au prochain Conseil communal.
- **Le Président du Conseil** indique que ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil. Il clôt ce point de l'ordre du jour.

INTERPELLATION DE MME MONIQUE RYF II **Avenir de la Gare de Palézieux**

- **Le Président du Conseil** passe la parole à Mme Monique Ryf.
- **Mme Monique Ryf**, informe qu'elle a fait cette interpellation avec le soutien actif de M. Moser Micaël, elle donne lecture de son interpellation.
- **Le Président du Conseil** remercie Mme Ryf et ouvre la discussion.
- **M. Philippe Demierre** a vu dans la presse que le canton de Fribourg était actif au niveau politique sur ce sujet, il faut soutenir cette demande. La gare est importante pour notre région. Il faut être actif.

- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, répond que oui la Municipalité est active, c'est un vieux serpent de mer ! L'étude pour l'aménagement de la Place de la Gare est en cours, les CFF ont le projet de rallonger les quais direction Lausanne. Tous les signaux sont au vert, et pas de bruits contraires au niveau du canton. Pour les arrêts, la commune reçoit les horaires une fois établis, et n'a pas grand-chose à dire. C'est un problème qui dépasse notre commune. Au sujet des parkings, le bureau Transitec fait des projets. Nous sommes bien placés au niveau du P&R même si certaines communes nous ont devancées.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, informe que la commune a des séances avec les CFF, mais les horaires sont déjà fait et les arrêts décidés par Berne. Comme Mme Ryf, est députée au canton, elle peut se faire entendre auprès du canton.
- **Le Président du Conseil** demande si c'est une réponse formelle à l'interpellation de la part de la Municipalité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, confirme que oui.
- **M. Florian Meyer** incite la Municipalité à se faire entendre. Si la gare est moins bien desservie, il y aura peut-être un frein pour le projet de Palézieux+.
- **M. Philippe Taillens** soutient cette interpellation. La gare est importante, il faut faire passer les informations au canton afin d'avoir plus d'affluence. Ne pense pas qu'une suppression de quelques trains soit un frein pour le projet de Palézieux+. Il faut garder une très bonne desserte de transports publics.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion comme la parole n'est plus demandée, et il demande à Mme Ryf, si elle souhaite proposer l'adoption d'une résolution.
- **Mme Monique Ryf**, répond que non, elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion se point de l'ordre du jour.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la COFIN, informe que la commission a eu la révision des comptes de l'établissement scolaire et se demande s'il ne faudrait pas modifier le Conseil d'établissement comme il n'y aura plus que 2 communes. Au sujet des préavis, il constate qu'ils sont rarement dépassés, c'est plutôt le contraire et demande si c'est possible de joindre le tableau avec les chiffres des préavis avec le rapport de gestion.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique qu'il faudra réorganiser la commission de l'établissement scolaire suite à la fusion avec Essertes. Il n'y aura plus que 2 communes dont Oron avec plus de 6'000 habitants. En effet, les préavis sont le plus souvent en dessous du montant prévu. La Municipalité envisagera de présenter le listing avec le rapport gestion.
- **M. Jérôme Vinay** demande si l'arbre abattu au cimetière de Vuibroye sera remplacé, et où en est la reconstruction du grenier à Vuibroye.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que l'arbre a été abattu. Car, il représentait un danger, Répond qu'un nouvel arbre est prévu.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** en principe le grenier sera reconstruit pour la fin de l'année. La commune a le feu vert des monuments historiques.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** donne lecture d'un postulat pour un plan climatique de la commune d'Oron.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.
- **Mme Laurence Bellon** revient sur les caméras de surveillance car il y a actuellement beaucoup d'incivilités. Elle demande s'il y a une baisse de vandalisme et s'il y a des chiffres ? S'il y a un déplacement des jeunes en dehors du champ des caméras.

- **Mme Danièle Richard, Municipale**, indique que c'est difficile de faire un bilan. Depuis le début de l'année, la commune a demandé à 3 reprises de visionner les vidéos, mais impossible de reconnaître les personnes car elles sont masquées. Ce n'est pas une bonne période. Et en effet, elle constate que les jeunes se sont déplacés. Il y a dernièrement eu des feux de poubelle à Palézieux-Gare, mais pas possible de mettre une caméra vers chaque poubelle.
- **Mme Laurence Bellon**, demande si c'est possible d'avoir des chiffres.
- **Mme Danièle Richard, Municipale**, informe que les chiffres seront dans le rapport de gestion et qu'elle ne les a pas en tête.
- **M. Jean Mancini** demande où en est le projet de la traversée de Palézieux-Village ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, informe que cela avance, plus que 2 oppositions, pour lesquelles les discussions sont cours. Il y aura une année de gros travaux, avec une traversée alternée du village. Il pourra présenter le préavis au mois de juin.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique que plusieurs manifestations ont été reportées mais le prologue du Tour de Romandie aura normalement lieu le 27 avril prochain à Oron, en moins festif que prévu à cause de la crise sanitaire. Il y aura la possibilité de regarder les coureurs depuis les bords des routes. L'accès à Oron-la-Ville sera très difficile.

Action de Pâques sur le Clos d'Oron, merci de faire bonne accueil à notre offre spéciale, comme il y reste beaucoup de vin en stock, un tous ménage sera envoyé.

- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée

La séance est levée à 22h25.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 6 avril 2021

